



De nombreux bacheliers en rhéto n'ont pas été validés par le ministère de l'Éducation nationale et risquent de ne pas participer aux épreuves officielles cette année, en raison des irrégularités graves relevées dans leurs dossiers de leur cycle d'études, a informé le directeur du Bureau national des examens d'État (BUNEXE), M. Renan Michel.

Selon M. Renan Michel qui dit attendre les chiffres de la Direction départementale de l'Ouest (DDO), ils sont très nombreux ces élèves à avoir fait deux classes durant une seule année académique ou, dans la plupart des cas, certains ont sauté la classe de 3^e secondaire, contrairement au cursus scolaire préétabli par le MENFP, indiquant les étapes à franchir avant d'arriver en rhéto.

Ce sont, précise-t-il, des élèves qui n'ont pas obtenu leur moyenne dans une école et qui décident de falsifier le carnet scolaire afin de monter dans une classe supérieure, en complicité avec des responsables d'un autre établissement scolaire.

S'appuyant sur certains formulaires d'inscription soumis au MENFP par un directeur d'école, M. Renan Michel a cité deux cas flagrants. Un élève qui a fait la neuvième année fondamentale en 2010-2011 et la classe de seconde en 2011-2012. Donc, l'année où cet élève a fait la classe de 3^e est méconnue.

Le deuxième cas cité par le responsable du BUNEXE, concerne un élève qui a fait la classe de neuvième année fondamentale et la seconde en 2011-2012. Ce qui signifie, laisse comprendre M. Michel, que ce dernier a du sauter carrément la classe de 3^e.

Écrit par AL/HPN

Jeudi, 13 Juin 2013 07:43

« C'est le système informatique du ministère qui refuse automatiquement de valider les candidats en difficulté », précise M. Renan Michel, rappelant au passage que ces candidats ne pourront pas prendre part aux examens et que le degré de responsabilité des directeurs d'école impliqués va être également déterminé.

Par ailleurs, face à ces anomalies enregistrées dans le système depuis déjà plusieurs années, le directeur Renan informe que le MENFP envisage tout un ensemble de mesures visant à combattre définitivement cette forme de fraude.

De ces mesures : il fait désormais obligation à tous les directeurs et directrices d'école de soumettre au ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, une liste relative à la performance de tous les élèves de leur classe de troisième secondaire à la fin de l'année scolaire. Question de déterminer les élèves qui ont réellement réussi en classe de 3e et qui sont habilités à franchir la classe supérieure.

Alix Laroche

allalematin@yahoo.fr